



---

**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle  
tenue le 22 mars 2011 à 19h00  
au Button Factory, 25 Regina St. S., Waterloo.**

**Présences**

Alain Gélinas	François Mallette	Nicole Monchamp
Antonio Fongang	Innocent Tchigio	Paulina Popescu
Arlette Rauscher	Jeannette Reilly	Renée Bouchard
Asvin Parsad	Jean-François Delorme	Suzette Hafner
Caroline Déry	Joseph-Ambroise Desrosiers	Thérèse Sabaryn
Denis Roulet	Mario Gauthier	Tododjim Mali
Diane Quessy	Mélanie Gagnon	Todd Armstrong (observateur)
Franck Hivert (observateur)	Nathalie Bouchard	Yves Béretta

**Mot de bienvenue**

Par le Président sortant, M. Yves Béretta.

**Choix du président de l'Assemblée**

Proposition faite par Innocent Tchigio que Yves Béretta demeure président de l'assemblée jusqu'au moment des élections. Secondée par Joseph-Ambroise Desrosiers. M. Béretta refuse et propose François Mallette comme président d'assemblée. Secondée par Arlette Rauscher. Acceptée à l'unanimité.

**Choix du secrétaire de l'Assemblée**

Jean-François Delorme propose que Nathalie Bouchard soit secrétaire. Secondée par Arlette Rauscher. Acceptée à l'unanimité.

**Adoption de l'ordre du jour**

Innocent Tchigio propose l'adoption de l'ordre du jour. Secondé par Thérèse Sabaryn. Adopté à l'unanimité.

**Adoption du procès-verbal de l'Assemblée annuelle du 30 mars 2010.**

François Mallette propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle de 2010. Secondé par Innocent Tchigio. Adopté à l'unanimité.

## Mot du Président (Yves Béretta)

L'intégral du mot du Président se trouve en annexe A. En voici les grandes lignes :

- ❖ Points saillants du mandat 2010-2011 :
  1. Octroi de 2 subventions de Patrimoine canadien;
  2. Octroi de subventions des villes de Waterloo et Kitchener pour la Franco-fête / St-Jean 2010;
  3. Perte du soutien financier des deux Conseils scolaires francophones de la région pour la production de notre journal mensuel Expressions;
  4. Programmation recentrée sur les activités communautaires;
  5. Poursuite du rapprochement avec le CCFC;
  6. Suite des démarches afin d'obtenir que la grande région de Waterloo soit reconnue en tant que zone désignée pour l'obtention de services en français;
  7. Nous avons accru le nombre de membres actifs à près de 300, un record.
- ❖ Yves remercie les membres du conseil d'administration 2010-2011, ainsi que la coordonnatrice.

Le souhait du Président sortant de ne pas briguer un quatrième mandat étant connu de tous, Arlette Rauscher a ensuite pris la parole au nom du conseil d'administration pour remercier Yves Béretta pour son dévouement et sa ténacité au cours des trois dernières années passées à la tête de l'AFKW.

## Rapport de la Trésorière (Arlette Rauscher)

Arlette nous informe que le budget 2010-2011 de l'Association a été de 35 663.60\$. Il reste présentement 3454.84\$ selon le Grand livre, 120\$ dans la petite caisse et 5500\$ sont à recevoir (subventions des villes de Kitchener et Waterloo).

- ❖ 1733.98\$ seront débités prochainement (factures à venir pour activités prévues et frais fixes pour terminer l'année financière (au 31 mars 2011);
- ❖ Il reste 1720\$ réservés à la St-Jean de juin 2011.

### Principaux revenus

Subventions Programmation de Patrimoine Canada :	20 000\$
Subventions St-Jean 2010 de Patrimoine Canadien :	2 240\$
Cotisations des membres	2 570\$
Publicités :	2 670\$
Revenu d'activités :	4 663\$

### Principales dépenses

Salaires et charges sociales :	9 480.07\$
Honoraires des artistes :	2 948.64\$
Dépenses d'activités :	7 353.16\$
Impression et graphisme :	5 094.01\$
Locations de salles :	1 678.00\$
Location système de son	1 543.33\$
Frais web-internet :	1 156.18\$
Etc...	

L'assemblée reçoit, à titre d'information, le bilan financier de l'année 2010-20110.

## Amendements à la charte de l'AFKW (Yves Béretta)

Les propositions d'amendements à la charte qui suivent ont été soumises aux membres de l'Association le 9 mars 2011 par courriel, soit avec 1 jour de retard si l'on se réfère à la section VII « Amendements » de notre Charte. Une phrase a donc été ajoutée aux propositions d'amendements lors de l'envoi par courriel :

« Si certains d'entre vous jugent que cela [le jour de retard] est contraire au bon fonctionnement de notre association et que les propositions doivent être rejetées par principe sans être présentées et soumises à un vote, merci de nous le signaler par retour de courriel au plus vite. »

Personne n'ayant manifesté le désir de rejeter ces propositions d'amendement, elles sont donc soumises au vote des membres présents à l'Assemblée.

Par soucis d'équité et parce que les propositions d'amendements ont été soumises avec 1 jour de retard, François Mallette propose qu'une majorité des 2/3 soit nécessaire pour que l'amendement soit adopté, au lieu d'une majorité simple. Proposition appuyée par Yves Béretta. Adoptée à l'unanimité.

Note : Afin que les choses soient plus claires, les propositions d'amendement à la charte ont été mises en MAJUSCULES.

- a) À corriger dans la première phrase de la Charte, "L'Association regroupe des personnes qui s'intéressent à toute activité reliée à la culture **ISSUE DE LA FRANCOPHONIE** (et non pas française) à Kitchener-Waterloo **ET LES ENVIRONS**. "

Amendement à la charte proposé par Yves Béretta, appuyé par Jeannette Reilly.  
Amendement adopté à l'unanimité.

- b) À corriger dans II, Buts de l'Association, Faire connaître la culture **FRANCOPHONIE**. " (et non pas française)

Amendement à la charte proposé par Joseph-Ambroise Desrosiers, appuyé par Renée Bouchard. Amendement adopté à l'unanimité.

- c) Règlements II A. 5. Proposition de réduire le nombre de conseillers à 4, soit un conseil de 8 personnes au total. Nous nous sommes souvent trouvés dans l'embarras par risque de manque de Quorum lors de nos réunions.

Amendement à la charte proposé par Yves Béretta, appuyé par Mélanie Gagnon.

Une discussion s'enclenche sur la nécessité de la participation nombreuse de bénévoles pour la bonne marche de l'Association. Des participants mentionnent que plus il y a de membres siégeant au Conseil, plus la participation est grande, contribuant ainsi au bon fonctionnement de l'organisme.

Résultat du vote : 13 pour, 6 contre, 3 abstentions. Avec 22 membres présents ayant droit de vote, une majorité des 2/3 correspond à 15 votes en faveur de l'amendement. Amendement rejeté.

- d) Règlements II D. Signataires officiels: Ajouter le vice-président et clarifier que deux signataires suffisent pour les demandes de subventions.  
LE(LA) PRÉSIDENT(E), LE(LA) TRÉSORIER(E), ET LE(LA) VICE-PRÉSIDENT(E) EN POSTE SONT LES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES TRANSACTIONS BANCAIRES ET AUTRES SIGNATURES OFFICIELLES AU NOM DE L'ASSOCIATION. TOUTEFOIS ET SAUF AVIS LÉGAL CONTRAIRE, DEUX DE CES SIGNATAIRES SUFFIRONT POUR VALIDER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS, CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES CONTRATS SIGNÉS PENDANT LA DUREE DE LEUR MANDAT.

Amendement à la charte proposé par Yves Béretta, appuyé par Jeannette Reilly.  
Amendement adopté à l'unanimité.

- e) III Élections, ajouter :

"CHAQUE CANDIDAT POURRA SE PRÉSENTER BRIÈVEMENT ET INDIQUER SES MOTIVATIONS À DEVENIR MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. UNE DURÉE DE 2 MINUTES MAXIMUM SERA ALLOUÉE À CHAQUE PRÉSENTATION."

Des participants font remarquer que cet item s'inscrit plutôt dans le cadre de procédures d'élections et ne devrait pas faire partie intégrante de la charte. L'Assemblée est unanime et pour cette raison, l'amendement proposé n'est pas soumis au vote.

- f) Dans V Adhésion : "Toute personne qui parle français ou qui s'intéresse à la langue FRANÇAISE, À LA CULTURE ISSUE DE LA FRANCOPHONIE ET À LA PROMOTION DE CELLES-CI." (au lieu de s'intéresse à la langue et la culture française et sa promotion)

Amendement à la charte proposé par Yves Béretta, appuyé par Suzette Hafner.  
Amendement adopté à l'unanimité.

- g) Ajouter une section IX GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

Paragraphe 1 :

"LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFKW DOIT S'EFFORCER D'ÊTRE À L'ÉCOUTE DE TOUS LES FRANCOPHONES ET FRANCOPHILES DE LA RÉGION ET DE RÉPONDRE À LEURS ATTENTES DANS LA MESURE DU POSSIBLE.

Amendement à la charte proposé par Yves Béretta, appuyé par Innocent Tchigio.  
Amendement adopté à l'unanimité.

Paragraphe 2 :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DOIT AUSSI S'ASSURER QUE LES TÂCHES OPÉRATIONNELLES TELLES QUE LA COMMUNICATION AUX MEMBRES, LA MISE À JOUR DU SITE WEB, LA RÉALISATION ET LA DISTRIBUTION DU JOURNAL, ET LA MISE À JOUR ET LA SAUVEGARDE DE LA BASE DE DONNÉES, SOIENT CONFIÉES, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, À AU MOINS DEUX PERSONNES

AFIN QUE CES TÂCHES PUISSENT ÊTRE MENÉES À BIEN MÊME EN CAS DE MALADIE, DÉCÈS, OU DÉMISSION.

Amendement à la charte proposé par Yves Béretta, appuyé par Jeannette Reilly.  
Amendement adopté à l'unanimité.

Paragraphe 3 :

LES ÉTATS FINANCIERS DE L'AFKW DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS CHAQUE ANNÉE, DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, PAR UNE PERSONNE EXTÉRIEURE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENTS OU EN COURS. LA VÉRIFICATRICE OU LE VÉRIFICATEUR N'ONT PAS L'OBLIGATION D'ÊTRE DES PROFESSIONNELS EN COMPTABILITÉ BIEN QU'UNE PRÉFÉRENCE SOIT DONNÉE À CEUX-CI. SI LES FINANCES DE L'ASSOCIATION LE PERMETTENT, UNE RÉMUNÉRATION BASÉE SUR LE SALAIRE HORAIRE MINIMUM APPLICABLE EN ONTARIO DEVRA ÊTRE VERSÉE À LA PERSONNE MANDATÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION."

Amendement à la charte proposé par Yves Béretta, appuyé par Innocent Tchigio.

Selon Renée Bouchard, une telle vérification comptable n'est pas nécessaire pour les organismes ayant un budget de moins de 100 000\$ par an. Si toutefois nous choisissons de faire cette vérification comptable annuellement, celle-ci doit nécessairement être réalisée par un comptable agréé, sans quoi elle n'aurait pas de force légale. Renée est appuyée en ce sens par Franck Hivert, lui-même comptable, qui estime qu'un tel exercice coûterait environ 1000\$ par an pour l'Association.

Résultat du vote : 0 pour, 21 contre, 1 abstention. Amendement rejeté.

## **Période de questions et discussion**

Question : M. Mali demande des précisions sur le fonctionnement du journal.

Réponse : Mme Reilly, responsable de l'équipe du journal, explique qu'elle reçoit à la fin de chaque mois les publicités, chroniques diverses et articles qu'elle corrige et envoie à Renée Bouchard pour la mise en page. Les articles sont parfois coupés en sections et publiés dans une édition ultérieure faute d'espace : le nombre de pages est limité à 8 pages pour diminuer les coûts d'impression.

Suggestion : M. Mali suggère de publier le début des articles trop longs dans le journal et inviter le lecteur à lire la suite sur le site web de l'Association.

Commentaire : M. Desrosiers mentionne qu'il a reçu des commentaires positifs sur le journal. Des amis de St-Boniface, St-Jérôme et Ottawa le reçoivent et l'apprécient. D'après eux, il est agréable à lire, coloré et sa longueur est parfaite pour ce type de publication.

Question : M. Tchigio dit apprécier l'amendement à la charte qui traite de la culture francophone (et non française). Dans cet ordre d'idée, il demande si un plan pour impliquer toutes les communautés francophones de la région sera élaboré.

Réponse : Yves Béretta réitère la volonté ferme de l'Association d'inclure toutes les communautés francophones. À ce jour, il n'y a pas de plan stratégique précis sur ce sujet.

## Élections

Choix du président d'élection

Yves Béretta propose Franck Hivert. Proposition secondée par Innocent Tchigio et acceptée à l'unanimité.

### a) **Présidence** :

#### 1) Mises en candidature

- ◆ Innocent Tchigio propose Yves Béretta. Il est appuyé par Thérèse Sabaryn.
- ◆ Arlette Rauscher propose François Mallette. Elle est appuyée par Jean-François Delorme.
- ◆ Yves Béretta propose Jeannette Reilly. Il est appuyé par Diane Quessy.
- ◆ Nicole Monchamp propose Jean-François Delorme. Elle est appuyée par Diane Quessy.

#### 2) Acceptation ou refus des mises en candidature

Jeannette Reilly accepte sa mise en candidature alors qu'Yves Béretta, François Mallette et Jean-François Delorme refusent leur mise en candidature respective.

#### 3) Élection

Jeannette Reilly est déclarée élue par acclamation au poste de Présidente.

### b) **Vice-Présidence** :

#### 1) Mises en candidature

- ◆ Arlette Rauscher propose Renée Bouchard. Elle est appuyée par Innocent Tchigio.
- ◆ Diane Quessy propose Arlette Rauscher. Elle est appuyée par Innocent Tchigio.
- ◆ Yves Béretta propose François Mallette. Il est appuyé par Alain Gélinas.
- ◆ Innocent Tchigio propose Jean-François Delorme. Il est appuyé par Nicole Monchamp.

#### 2) Acceptation ou refus des mises en candidature

Arlette Rauscher accepte sa mise en candidature alors que Renée Bouchard, François Mallette et Jean-François Delorme refusent tour à tour leur mise en candidature respective.

#### 3) Élection

Arlette Rauscher est déclarée élue par acclamation au poste de Vice-présidente.

### c) **Trésorerie** :

#### 1) Mises en candidature

- ◆ Innocent Tchigio propose Renée Bouchard. Il est appuyé par Arlette Rauscher.
- ◆ Arlette Rauscher propose François Mallette. Elle est appuyée par Innocent Tchigio.
- ◆ Mélanie Gagnon propose Jean-François Delorme. Elle est appuyée par Diane Quessy.

#### 2) Acceptation ou refus des mises en candidature

Renée Bouchard ainsi que François Mallette refusent leur mise en candidature alors que Jean-François Delorme accepte la sienne.

#### 3) Élection

Jean-François Delorme est déclaré élu par acclamation au poste de Trésorier.

### d) **Secrétariat** :

#### 1) Mises en candidature

- ◆ Jean-François Delorme propose Alain Gélinas. Il est appuyé par Mélanie Gagnon.
- ◆ Arlette Rauscher propose Thérèse Sabaryn. Elle est appuyée par Jeannette Reilly.
- ◆ Renée Bouchard propose François Mallette. Elle est appuyée par Jeannette Reilly.

- 2) Acceptation ou refus des mises en candidature  
Alain Gélinas et Thérèse Sabaryn refusent leur mise en candidature alors que François Mallette l'accepte.
- 3) Élection  
François Mallette est déclaré élu par acclamation au poste de Secrétaire.

e) **Conseillers :**

- 1) Mises en candidature
  - ◆ Jeannette Reilly propose Renée Bouchard. Elle est appuyée par Arlette Rauscher.
  - ◆ Mélanie Gagnon propose Yves Béretta. Elle est appuyée par Nicole Monchamp.
  - ◆ Arlette Rauscher propose Suzette Hafner. Elle est appuyée par Jeannette Reilly.
  - ◆ Jean-François Delorme propose Diane Quessy. Il est appuyé par Innocent Tchigio.
  - ◆ Thérèse Sabaryn propose Innocent Tchigio. Elle est appuyée par Yves Béretta.
  - ◆ Alain Gélinas propose Thérèse Sabaryn. Il est appuyé par Diane Quessy.
  - ◆ Denis Roulet se propose lui-même. Il est appuyé par Thérèse Sabaryn.
  - ◆ Arlette Rauscher propose Tododjim Mali. Elle est appuyée par Diane Quessy.
  - ◆ Innocent Tchigio propose Antonio Fongang. Il est appuyé par Jeannette Reilly.
  - ◆ Carole Vincent se propose elle-même par courriel (voir courriel ci-bas). Elle est appuyée par Diane Quessy.

\* Courriel de Carole Vincent pour signifier son intention de poser sa candidature comme conseillère au sein de l'AFKW :

*Je suis une Québécoise qui s'est exilée aux USA pendant 8 ans, qui est revenue vivre au Québec quelques années pour finalement s'exiler à nouveau en Ontario. [...] Une des premières choses que j'ai faites en arrivant à Kitchener est de vérifier s'il y avait des francophones parce que je sais par expérience que c'est important pour moi d'évoluer au sein de gens qui parlent ma langue. Je compare donc avec d'autres régions où j'ai habité (les USA inclus) pour constater le manque de moyens dont dispose notre langue pour se faire apprécier. C'est la motivation de mon engagement à vous proposer ma candidature au poste de conseillère. [...] Que la langue française évolue ou régresse, elle est importante pour moi et j'ai plaisir à la faire connaître. C'est pourquoi je peux présenter maintenant ma candidature au poste de conseillère.*

*Carole Vincent, 22 mars 2011*

- 2) Acceptation ou refus des mises en candidature  
Renée Bouchard, Suzette Hafner, Diane Quessy, Denis Roulet, Antonio Fongang ainsi que Carole Vincent acceptent tour à tour leur mise en candidature alors que Yves Béretta, Innocent Tchigio, Thérèse Sabaryn et Tododjim Mali la refusent.
- 3) Élection  
Six (6) candidats restent donc en lice. Comme le Conseil d'administration de l'AFKW compte six postes de conseillers, les six candidats sont déclarés élus Conseillers par acclamation. Il s'agit de Renée Bouchard, Suzette Hafner, Diane Quessy, Denis Roulet, Antonio Fongang et Carole Vincent

## **Levée de l'assemblée**

Clôture de l'assemblée générale annuelle à 21h52.

*Nathalie Bouchard, secrétaire pour l'AGA 2011.*